

1 2042 bleue (Déclaration principale) : sélectionner vos rubriques et annexes

Cliquez ici pour gérer vos annexes : Déclarations ANNEXES

REVENUS

- Traitements, salaires
- Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux
- Salaires, gains d'actuariarier salarié
- Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif
- Revenus de capitaux mobiliers
- Plus-values et gains divers
- Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros. Location non meublée
- Revenus fonciers Location non meublée
- Revenus exceptionnels ou différés
- Micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu
- Revenus agricoles
- Revenus industriels et commerciaux professionnels
- Revenus industriels et commerciaux non professionnels. Autres que les locations meublées non professionnelles
- Revenus des locations meublées non professionnelles
- Revenus non commerciaux professionnels
- Revenus non commerciaux non professionnels

INDEPENDANTS - DONNÉES COMPLÉMENTAIRES À LA DÉCLARATION PRINCIPALE

Vous relevez :

- Du régime général des indépendants : artisans, commerçants, professions libérales (Auto-entrepreneurs : vous n'êtes pas concernés et ne devez pas cocher cette case)
- Du régime des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés - PAMC
- Du régime des exploitants agricoles - MSA

CHARGES

- Charges déductibles (pensions alimentaires, épargne retraite...), charges et imputations diverses
- Réductions et crédits d'impôt : dons, frais de garde d'enfants, emplois à domicile, cotisations syndicales, prestations compensatoires, etc.
- Investissements locatifs (Pinel, Denormandie ancien, Duflot, Scellier, Censi-Bouvard, Dispositif Loc'Avantages)
- Investissements Outre-Mer

3) Pour sélectionner les annexes 2047 et 3916

1) Cocher « Traitements et salaires »

2) cocher pour déduire vos cotisations STFS-Urssaf

2 2042 bleue : sélectionner les annexes 2047 et 3916

Déclarations annexes

- Déclaration des revenus fonciers N° 2044
- Déclaration spéciale des revenus fonciers 2024 N° 2044 Spéciale
- Déclaration d'engagement de location - Statut du bailleur privé N° 2044 EB
- Déclaration complémentaire spécifique annuelle - Pinel Bretagne N° 2041PB
- Déclaration des revenus 2024 encaissés à l'étranger par un contribuable domicilié en France (y compris la fiche d'aide au calcul du salaire suisse net imposable n° 2047 suisse) N° 2047
- Déclaration des plus ou moins-values réalisées en 2024. Si vous êtes dispensé(e) de dépôt d'une déclaration de plus ou moins-values (consultez les cas de dispense en cliquant ici), ne cochez rien et cliquez sur « Valider » N° 2074
- Déclaration des plus-values en report d'imposition en 2024 N° 2074 I
- Déclaration des plus-values réalisées en 2024 : Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention N° 2074 ABT
- Déclaration des plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2024 par des dirigeants de PME européennes en vue de leur départ en retraite N° 2074 DIR
- Déclaration de certaines plus ou moins-values de cession de titres réalisés en 2024 par les impatriés N° 2074 IMP
- Déclaration d'imputation entre plus-values et moins-values N° 2074 CMV
- Déclaration des gains réalisés en 2024 dans le cadre d'un Plan Épargne Avenir Climat N° 2074 PEAC
- Déclaration des revenus 2024 (départ à l'étranger ou retour en France) N° 2042 NR
- Déclaration de retenue à la source - année 2024 N° 2041 E
- Déclaration par un résident d'un compte ouvert, détenu, utilisé ou clos à l'étranger (compte bancaire ou compte d'actifs numériques) ou d'un contrat de capitalisation ou d'un placement de même nature (dont contrat d'assurance-vie) souscrit hors de France, modifié ou dénoué en 2024. N° 3916 - 3916 bis
- Déclaration des investissements réalisés en 2024 dans un département ou une collectivité d'outre-mer N° 2083 PART
- Déclaration des plus-values suite à cessions d'actifs numériques N° 2086
- Déclaration de contrat de prêt (prêteur, emprunteur ou prêteur) N° 2062

Annuler Valider

2047 : cocher pour accéder aux annexes 2047 et « 2047-SUISSE » et y déclarer vos salaires suisses

Cocher 3916 pour déclarer vos comptes et contrats détenus à l'étranger

3 2042 bleue : sélectionner « Annexe 2047 »

Accueil

Étape 1 Étales préables

Étape 2 Renseignements personnels

Étape 3 Revenus et charges

Étape 4 Résumé et signature

Étape 5 Fil de déclaration

Sélection des rubriques de la déclaration principale

Sélection des annexes

- Annexe n°2047
- Annexe n°3916 - 3916 bis

VOS REVENUS

TROIS FICTIF QUATRE FICTIF

Traitements, salaires

Retenues à la source

Revenus de salariés de particuliers

Retenue à la source

Abattement forfaitaire Assurants matrimoniaux/journalistes

Heures supplémentaires et jours RTT exonérés

Pourboires exonérés

Prime de partage de la valeur exonérée

En cas de migration du lieu d'exonération

Revenus des associés et gérants article 62 ou CGI

Droits d'auteur, fonctionnaires chercheurs

Autres revenus imposables Césaire, préretraite

Retenues à la source

Salaires perçus par les non-résidents et salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français

Autres salaires imposables de source étrangère

Souhaitez-vous opter pour les frais réels ?

Salarié ayant travaillé en Suisse dans les cantons de Berne, Soleure, Glâne-Vully, Bâle-Campagne, Valais, Vaud, Neuchâtel et Jura et bénéficiaires de l'attestation n° 2041 ASA/SK

Saisissez le salaire brut total versé par votre employeur suisse (en francs suisses). BTJ (francs suisses)

Salaire du déclarant 2. BTJ (francs suisses)

Pour sélectionner des rubriques ou annexes omises

Toujours commencer par les annexes (car parfois reports automatiques ou proposés)

4 Annexe 2047 rose : mention spéciale frontaliers suisses

Accueil

Étape 1 Étales préables

Étape 2 Renseignements personnels

Étape 3 Revenus et charges

Étape 4 Résumé et signature

Étape 5 Fil de déclaration

Sélection des rubriques de la déclaration principale

Sélection des annexes

Déclaration de revenus

Annexe n°2047

Annexe n°3916 - 3916 bis

DÉCLARATION DES REVENUS DE SOURCE ÉTRANGÈRE ET REVENUS ENCAISSÉS À L'ÉTRANGER PERÇUS PAR UN CONTRIBUABLE DOMICILIÉ EN FRANCE

Vous devez remplir une déclaration n°2047 si votre foyer - vous, votre conjoint ou les personnes à votre charge - a encaissé des revenus hors de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer ou perçu des revenus de source étrangère.

Vous devez **obligatoirement** reporter les montants saisis sur votre 2047 dans les rubriques correspondantes de votre déclaration principale (n°2042, 2042C ou 2042C Pro).

Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à la déclaration n°2042, **veuillez vous reporter à la notice explicative**. Vous y trouverez des informations générales, des explications concernant les lignes de la déclaration ainsi que les taux de crédit d'impôt pour les revenus de capitaux mobiliers, les pensions, les allocations.

SALAIRES SUISSES : accédez à la fiche d'aide au calcul "2047-Suisse" en COCHANT la case spécifique sur la page suivante.

PENSIONNÉS SUISSES : n'utilisez pas l'imprimé 2047-Suisse réservé aux salariés.

Indiquez uniquement des montants positifs.

Suivant

5 Annexe 2047 rose : sélection du type de revenus

Accueil

Étape 1 Étales préables

Étape 2 Renseignements personnels

Étape 3 Revenus et charges

Étape 4 Résumé et signature

Étape 5 Fil de déclaration

Sélection des rubriques de la déclaration principale

Sélection des annexes

Déclaration de revenus

Annexe n°2047

Annexe n°3916 - 3916 bis

Votre déclaration concerne :

- Des traitements salaires imposables en France
- SALAIRES SUISSES** : l'imprimé 2047-Suisse vous aide à calculer votre net imposable en euros et à faire vos reports obligatoires (remplissez le pour le calcul et lisez attentivement la notice pour les reports). Pour accéder à ce formulaire, cochez la case. **Pensionnés suisses : n'utilisez pas l'imprimé 2047-Suisse réservé aux salariés.**
- Des pensions et rentes imposables en France.
- Des revenus des valeurs et capitaux mobiliers imposables en France.
- Des plus-values imposables en France.
- Des revenus fonciers imposables en France.
- Des revenus des professions non salariées imposables en France.
- Des revenus imposables ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français.
- Des revenus imposables ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt étranger.
- Des revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif.
- Des revenus de source étrangère imposables aux contributions sociales.

Ces revenus convertis en euros sont à ajouter, le cas échéant, aux revenus de même nature perçus en France.

Précédent Suivant

1) Cocher cette case

2) puis celle-ci

6 Annexe 2047 rose : sélection du ou des déclarant(s)

Accueil

Étape 1 Étales préables

Étape 2 Renseignements personnels

Étape 3 Revenus et charges

Étape 4 Résumé et signature

Étape 5 Fil de déclaration

Sélection des rubriques de la déclaration principale

Sélection des annexes

Déclaration de revenus

Annexe n°2047

Annexe n°3916 - 3916 bis

Fiche d'aide au calcul du salaire suisse net imposable

Au sein de votre foyer fiscal, sélectionnez les personnes remplissant la fiche d'aide au calcul 2047-Suisse, puis veuillez indiquer le nombre d'employeurs suisses pour lesquels elles ont exercé une activité salariée :

Nombre d'employeurs

Sélectionnez ici un membre du foyer fiscal

Sélectionnez ici un membre du foyer fiscal

TROIS FICTIF

QUATRE FICTIF

Attention : si vous êtes pensionné(e), n'utilisez pas ce formulaire qui conduit à des reports automatiques réservés aux salariés et cliquez sur "Précédent".

Pour remplir cette fiche de calcul, vous pouvez vous reporter à la notice explicative.

Précédent Suivant

Si couple frontaliers : sélectionner le premier frontalier puis « ajouter une personne »

Si plusieurs employeurs pour un même déclarant

7 2047 SUISSE blanche : plusieurs possibles

(A compléter d'après votre ou vos certificat(s) de salaire

REVENUS DE 2024 (SALAIRES SUISSES)

SALAIRE BRUT TOTAL, en francs suisses (CHF): 8

Allocations familiales cantonales dans la limite du montant cantonal et compris dans le certificat de salaire: 15

CHARGES SUR SALAIRES SUISSES

Cotisations AVS - AI - APG - AC - AANP	9	5000	CHF
Cotisations Prévoyance Professionnelle obligatoires (2ème pilier, 1% retraite anticipée)	10.1	+ 2500	CHF

Cotisations LAMal (STFS en 6DD sur déclaration principale)

Menu déroulant pour Sélectionner 1 des 8 cantons

Allocations familiales cantonales (les allocations complémentaires ne sont pas déductibles)

8 2047 SUISSE blanche (suite): sélection « Cas 1 »

(Statut de frontalier des 8 cantons/2041-AS ou ASK)

TOTAL A (différence + et -) = 97360 CHF

Cocher CAS 1 8 cantons

Vous êtes dans le cas 1 : salarié(e) frontalier(e) ayant travaillé dans les 8 cantons de Vaud, Valais, Berne, Neuchâtel, Jura, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne et détenant l'attestation n°2041-AS ou 2041-ASK. Le report vers la case 6TJ de la déclaration principale et, le cas échéant, 6TY, a été effectué.

HEURES SUP : Voir 2041AE à télécharger sur impots.gouv.fr (n'est pas en ligne)

Cocher CAS 1 8 cantons

9 2047 SUISSE : reports AUTOMATIQUES vers annexe 2047 rose

REPORTS

SALAIRE NETS DE LA FICHE DE CALCUL 2047-SUISSE REPORTES SUR LA DECLARATION 2047	MONTANT
Salaire net à déclarer en euros - TROIS FICTIF	96150 €
Salaire net imposable après déduction des heures supplémentaires - TROIS FICTIF	96150 €

10 Retour annexe 2047 rose : télétravail

Si vous avez **TELETRAVAILLE** en 2024, veuillez compléter la rubrique 3 ci-dessous.

Personne concernée

Sélectionnez ici un membre du foyer fiscal

Pays d'activité

Sélectionnez un pays

11 Annexe 2047 rose : reports automatiques à VERIFIER

1. DES TRAITEMENTS ET SALAIRES IMPOSABLES EN FRANCE

10 TRAITEMENTS, SALAIRES

TROIS FICTIF	PAYS D'ORIGINE OU D'EXERCICE	NATURE DU REVENU	REVENU EN €
TROIS FICTIF	SUISSE	PROFESSIONNEL	96150

Automatique

Case à cocher

Vérifier le(s) report(s)

Vérifier le(s) report(s)

12 Annexe 2047 rose : reports automatiques sur déclaration principale

TABLEAU DE REPORT AUTOMATIQUE

LIBELLÉ DE LA CELLULE À REPORTER	MONTANT	DANS LA DÉCLARATION DES REVENUS	ACTIVER LE REPORT
Salaire net imposable après déduction des heures supplémentaires - déclarant 1	96150 €	TAC - Autres salaires imposables de source étrangère	<input type="checkbox"/>
Salaire net imposable après déduction des heures supplémentaires - déclarant 1	97360 CHF	BTJ - Salaire total versé par votre employeur suisse (en francs suisses)	<input type="checkbox"/>

PUIS sélectionner l'annexe 3916 si vous possédez un compte ou un contrat à l'étranger

13 Annexe 3916 : nombre de comptes détenus à l'étranger

Nombre de comptes à l'étranger : maxi 99

14 Annexe 3916 : Titulaire et nature du compte à cocher

Nature

15 Annexe 3916 : type du compte et banque

Menu déroulant

Pour accéder à la déclaration principale

16 Annexe 3916 , fin : sélectionner « déclaration de revenus »

17 Retour 2042 bleu : Reports à vérifier

Heures supplémentaires le cas échéant en 1GH ou 1HB

Vérifier le(s) report(s) en 1AG/1BG

Vérifier le(s) report(s) en 8TJ/8TY

Pour saisir vos frais réels, CLIQUER sur « Option frais réels »

18 2042 bleu : cotisations maladie STFS-Urssaf à déduire

Cotisation(s) STFS-Urssaf (ex-CMU) payée(s) en 2024 (du couple le cas échéant) : case 6DD puis cliquer sur « Détail »

19

2042 bleue, rubrique « Divers » :

case 8UU pour comptes bancaires à l'étranger

20

Résumé de la déclaration principale

et RIB à VERIFIER

Code	Description	Montant
10	Traitements, salaires - Déclarant 1	96150
11	Salaires net imposable après déduction des heures supplémentaires - déclarant 1	96150

21

Résumé de l'imposition le cas échéant, avec les réductions et crédits d'impôt

Montant	Unité
10 791	€
10 791	€
10 791	€
81 535	€
2	

22

Signature de votre déclaration

Si vous n'avez pas terminé votre déclaration de revenus et souhaitez la poursuivre ultérieurement, vous pouvez sauvegarder temporairement : dès que les touches « suivant » ont bien été activées, vos saisies restent en mémoire et vous pouvez alors fermer (onglet Quitter en haut à droite, puis déconnexion). Évitez l'enregistrement de déclarations successives dans votre compte fiscal.

ATTENTION : vous devrez toutefois la terminer et la signer AVANT la date limite internet de votre département. SINON elle NE SERA PAS PRISE EN COMPTE .